Accompagnement de la vie culturelle à Grenoble délibération cadre

Le contexte

Maintien du budget alloué aux subventions aux acteurs culturels en 2017

Depuis 2014:

Permettre à tous d'accéder à la culture : politique tarifaire, gratuité des transports pour les scolaires, concerts à Stekel gratuits, Envies de cultures,

Partager les lieux : ouverture du Théâtre municipal à la création, ouverture du Printemps du livre aux auteurs BD et illustrateurs et accueil au Musée

Renouveler les équipes : renouvellements Sainte-Marie d'En Bas et Magasin très attendus

Affirmation de la liberté d'expression et de programmation dans un contexte national de prise en main de l'artistique par le politique

Nouvelle bourse aux arts plastiques : construction de parcours d'accompagnement ancrés dans un partenariat métropolitain

+ Eléments de contexte :

- Nombreux renouvellements de directions (CCN, Magasin, CDC, NTSMB, Cinémathèque)
- Incendie Théâtre Prémol
- Politique culturelle cofinancée : dépendance forte aux autres collectivités

A partir de 2017 : Projets d'investissement, renforcement des outils d'aide à la création et au travail artistique – lieux de travail artistique, lieux partagés, lieux ouverts sur la ville.

Construire un espace de dialogue ouvert avec le monde culturel

1/ Affirmer la liberté de création et le respect du travail des professionnels

- Liberté de création, de programmation, de direction artistique, d'expression artistique
- Indépendance scientifique, artistique et/ou pédagogique des directeurs d'établissements municipaux

2/ Poser les bases d'une relation de confiance

- Des dispositifs transparents, opposables et contractuels, transparence sur les budgets
- Des acteurs structurants sécurisés et des conventions pluriannuelles
- Une grille de lecture et des critères lisibles

3/ Construire ensemble

- Une concertation permanente pour échanger sur des sujets thématiques et faire évoluer nos dispositifs
- De nouveaux dispositifs : musiques actuelles, ateliers d'artistes, murs d'expression libre, refonte des aides au spectacle vivant

Les critères

Des critères généraux

- Qualité artistique, patrimoniale ou scientifique du projet,
- Pertinence et ambition des plans de diffusion du projet,
- Inscription sur le territoire communal,
- Relations avec la population et le territoire,
- Partenariats et mise en réseau,
- Professionnalisme des acteurs impliqués dans le projet.

Des critères spécifiques à chaque dispositif

Exemples :

- durée de deux jours pour les festivals,
- nombre de représentations minimum et à Grenoble,
- être engagé dans une démarche de coproduction

RRFF

UNCERIAL

1 (N/V)

DISPOSITI

SIKUCIUKA

PJECII FS

Identifier les acteurs structurants du territoire

L'excellence de leur démarche est reconnue au travers d'un partenariat fort avec les autres collectivités et l'Etat et/ou de leur action sur un territoire prioritaire.

□Conventionnement pluriannuel

Sont ainsi identifiés :

- CNAC- Le Magasin
- Espace 600
- Cinémathèque
- Pacifique/CDC
- Cultur'act/Prunier Sauvage
- Nouveau théâtre Sainte Marie d'en bas (Alma Musiques)
- Théâtre Prémol

NOUVEAU DISPOSITIF

Bourse arts plastiques

L'objectif : accompagner les artistes sur un parcours, de la création à l'édition, dans un cadre métropolitain, donner à voir la création locale

Le dispositif :Un jury métropolitain, une bourse de 5000€, un temps d'atelier, une exposition, un livret édité par la Ville de Grenoble

La procédure : dossier de candidature, puis sélection par un jury associant Musée, ESAD, Magasin, CAB Lia, Alter-Art et espaces d'exposition de Fontaine, Echirolles, La Tronche, Saint-Martin-d'Hères (et Pont-de-Claix ?)

- → Première expérimentation partielle en 2016 Virginie Piotrowski et Axel Brun
- → Mise en œuvre complète à partir de 2017

NOUVEAU DISPOSITIF

Accompagnement musiques actuelles

L'objectif : accompagner les projets d'accompagnement artistique et/ou administratif d'artistes et groupes de musiques actuelles par des structures identifiées du territoire

Le dispositif :Un appui financier à des parcours d'accompagnement artistique (répétition, résidence, enregistrement...) et/ou administratif portés par une ou plusieurs structures du territoire.

Ce nouveau dispositif est issu d'une concertation menée depuis octobre 2016 avec une vingtaine d'acteurs du secteur

 ☐ Cette méthode de concertation servira de modèle aux concertations sectorielles de 2017

_ m _

NCEKIA

OSITI

NTS NTS

CKITEK

3/5 Ateliers d'artistes plasticiens

L'objectif : permettre aux plasticiens (sans régime spécifique d'assurance chômage) de travailler.

Le dispositif des locaux près des locaux de la Clé-de-Sol, pour résidences de courte ou de moyenne durée (6 mois à deux ans) avec paiement d'une redevance (délibération CM mars)

La procédure : dossier de candidature, puis sélection par une commission composée des membres du jury de la bourse des arts plastiques

Premier appel à candidatures courant 2017

KIAIIO

CONCERI

DISPOSITI

SIRUCIURA

CKIEK

3EC = 75

NOUVEAU DISPOSITIF Murs d'expression libre fresques murales L'objectif : permettre à des artistes amateurs ou

L'objectif : permettre à des artistes amateurs ou professionnels de s'exprimer en toute légalité sur l'espace public

Qu'est-ce que c'est ? Une quinzaine de murs, d'accès gratuit

La procédure :

□Expression libre : accès libre

□Fresques murales : exposées pour 3 à 6 mois. Mise à disposition nominative et sélection par un jury dans chaque secteur (avec élus de secteurs)

Accompagnement du spectacle vivant

Le contexte : théâtre municipal sur 3 plateaux (création et diffusion), ateliers décors et costumes à valoriser

L'objectif: construire un accompagnement adapté au degré de développement des projets, mobilisant aides financière (comité d'avis), technique, humaine (ateliers décors et costumes, temps de plateau, programmation au TMG)

La procédure : aides financières et temps de plateau sont analysés en comité d'avis Conventionnement pluriannuel possible

☐ Les modalités pratiques seront affinées avec les acteurs culturels du secteur dans le cadre de la

CONCERIATION

D'AVIS

DISPOSIT

NTS

CALLEN

Un comité d'avis aux contours mieux définis

Renforcement du comité par des professionnels : 8 personnalités qualifiées, 2 par collège (champs artistiques)

Parité femme-homme

Mandat de deux ans : renouvellement en 2017 Mode de fonctionnement décrit et bilan communicable chaque fin d'année Le comité est consultatif, le Conseil municipal reste souverain

Février-mars: appel à volontaires pour les représentants des usagers (2 titulaires et 2 suppléants)

NS

DISPOSITI

SINUCIONA

Une concertation régulière

4 concertations sectorielles

Théâtre-danse-cirque-arts de la rue /Musiques /Arts visuels /Patrimoine-livre et lecture

sur les problématiques du secteur et sur les dispositifs de soutien de la Ville.

Travail sur l'évolution des dispositifs pour le CM de juin 2017 > application des dispositifs pour les subventions 2018

De nouvelles aides pourront s'ajouter en lien avec de nouveaux lieux de travail partagé Modification des dispositifs par 4 voies : saisine directe d'un usager ou acteur culturel, lors des concertations régulières, sur proposition du comité d'avis, ou auto-saisine de la Ville Une délibération + 3 annexes :

- Un document « Modalités d'accompagnement du secteur culturel »
- Le règlement du comité d'avis
- La liste des opérateurs structurants

DDEF

DISPOSITI

NTA

. У

FS

Plan du document « Modalités d'accompagnement du secteur culturel »

- Préambule de politique culturelle : liberté, diversité, accompagnement, débat...
- Le panorama de la culture à Grenoble : héritage, action de la ville (DAC et ses équipements, les autres services, chiffres clefs), paysage culturel, partenaires publics de la vie culturelle à Grenoble.
- Conditions d'attribution des subventions : calendrier et procédure, conditions administratives communes, grille de lecture...
- Les dispositifs d'aide

14 dispositifs + 3 prix/bourses + mises à disposition (locaux, matériel, affichage)

Présentation systématique pour chaque dispositif : objectif/projets éligibles, objet / bénéficiaires/conditions de l'aide /modalités d'instruction et de décision

• Annexes : axes de la politique culturelle, règlement du comité

Le calendrier

- Février : diffusion du document maquetté et distribution aux acteurs culturels
- Recueil des candidatures des usagers pour le comité d'avis du 13 février au 17 mars
 - Désignation des nouveaux membres du comité d'avis à l'occasion du Conseil municipal suivant
- Passage des dispositifs en concertations sectorielles : février à mai
- Passage en Conseil Municipal suite aux concertations pour éventuelle révision des dispositifs : mois de juin, chaque année